



UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

RELEVÉ DE DECISIONS du Conseil d'Administration du 18 janvier 2005

- Campus de Fouillole -

(CE RELEVÉ EST DONNÉ À TITRE D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS LE PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

Le Président ouvre la séance à 9h30 après avoir constaté le respect du quorum (47/60). Il informe les membres du Conseil des procurations enregistrées pour cette séance puis souhaite la bienvenue au nouvel Agent Comptable de l'Université, Madame Aline GRIMBERT, qui assiste à son premier Conseil d'Administration.

Le Président évoque la délibération du précédent Conseil visant au report des élections aux Conseils Centraux de l'Université. Il rappelle le courrier transmis à chacun des membres du Conseil d'Administration dans lequel il précisait la position du Ministère et détaillait les différents scénarii possibles. On ne peut, en effet, déroger au texte législatif de 1984 et au décret 85-59 relatif à l'organisation des élections dans les EPSCP. Cette réponse de notre tutelle justifie la convocation du Conseil d'Administration ce 18 janvier 2005, avant la fin du mandat des collègues Enseignants et IATOS.

Le Président évoque la tragique disparition de Madame Françoise MONTBRUN, ancienne conservateur à la Bibliothèque Universitaire et demande à Madame BERNABE de bien vouloir apporter un témoignage à cette occasion. A l'issue de cette intervention, une minute de silence est respectée par le Conseil.

Le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

POINT 1 : POINTS JURIDIQUES

a) Approbation de la modification du statut de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines (UFR LSH) :

Après avoir rappelé le débat engagé sur ce point lors du CA du 24 et 25 novembre 2004, le Président rappelle que seul l'article 6 du projet de statut pour le Département Pluridisciplinaire des Lettres et Sciences Humaines (DPLSH) faisait l'objet d'une appréciation négative du Conseil (article relatif aux sujets d'examens écrits et aux modalités d'examen).

Le Président précise qu'il a demandé au Directeur de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines de bien vouloir saisir à nouveau le Conseil de sa composante, afin de débattre de cet article et d'envisager sa modification. Il procède à la lecture de l'article 6 modifié et validé par le Conseil de l'UFR LSH en date du 13 janvier 2004, ainsi que la modification de forme apportée à l'article 8.

Après quelques précisions et compléments d'informations, le Président soumet cette modification des statuts de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines portant création du département DPLSH, campus du Camp Jacob à Saint-Claude en Guadeloupe. Elle est approuvée à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-001	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	47

b) Proposition et approbation des demandes d'associations pour un rattachement de leur siège social à l'UAG :

Le Président informe les membres du Conseil, que le magistrat de la COUR DES COMPTES a formulé le souhait de disposer de la liste des associations en relation avec l'Université et qui perçoivent des subventions publiques. Il poursuit en précisant que cela nécessite, pour chaque association : des statuts, un Bureau, une comptabilité, un budget et des procès-verbaux à jour.

A la demande du Président, Boris HANOT présente un bilan effectué en relation avec les Adjointes au Secrétaire Général des trois CUR. Il apparaît une première liste d'associations, réparties sur les trois pôles, qui demeure à ce jour difficilement exploitable. Plusieurs vérifications devraient permettre de présenter lors d'une prochaine séance du Conseil d'Administration, une liste complète et sincère.

Monsieur HANOT poursuit en présentant quatre associations qui ont demandé dans les formes un rattachement de leur siège social à l'UAG. Les statuts et les membres du Bureau de ces associations ayant été soumis au contrôle des responsables administratifs des CUR, puis transmis au Cabinet du Président :

- association « An lanmen lavé lot », association de promotion de la formation DESS Développement local, Aménagement du territoire et Gestion des ressources naturelles en milieu tropical (pôle Guadeloupe) ;
- association « Coopération Culturelle des Etudiants Guyane-Brésil », association ayant pour objet de développer les relations entre les étudiants de Guyane et du Brésil dans le but d'approfondir des connaissances culturelles, pédagogiques et éducatives (pôle Guyane) ;
- association « Fédération des Etudiants de Martinique » (FEDÉM), association ayant pour objet de fédérer les associations et actions des étudiants du pôle Martinique ;

- association « *Association des Doctorants et des Docteurs en Martinique* » (ADDOC), qui a pour objet la promotion des docteurs et doctorants du pôle de la Martinique.

Après quelques compléments d'informations, *le Président soumet ces quatre demandes de rattachement de siège social à l'UAG de ces associations à la délibération du Conseil. Elles sont approuvées à l'unanimité.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-002	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	47

c) Proposition de modification du Règlement Interne de l'Achat Public :

A la demande du Président, le Secrétaire Général Adjoint, Madame Mireille LA-HOUSSAYE-DUVIGNY, présente la modification à apporter au Règlement Interne de l'Achat Public (RIAP) conformément à la modification du code des marchés publics du 26 novembre 2004 (décret n°2004-1298 publié au JO du 30/11/04).

Elle précise que ce décret autorise l'absence de mise en concurrence et de publicité sous le seuil de 4.000,00€, le RIAP de l'UAG nécessite cette mise à jour par une modification de l'article 4.

Après quelques compléments d'informations, *le Président soumet cette modification à la délibération du Conseil. Elle est approuvée à l'unanimité.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-003	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	47

POINT 2 : DISCUSSION ET APPROBATION DE LA RECONFIGURATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES MODIFICATIONS STATUTAIRES INDUITES

Le Président rappelle les différents étapes de l'organisation de la réflexion sur le projet de refondation de l'UAG. Il précise la place fondamentale de la reconfiguration du CA dans ce projet. Suite au CA des 24 et 25 novembre, il a « réactivé » le groupe de travail en y adjoignant 3 membres (1 par pôle). Ce groupe a été en mesure de faire une proposition au CA qui doit être examinée ce jour.

Il reconnaît que la proposition du groupe ne correspond pas à la parité-égalité dans l'absolu, car il a fallu tenir compte des remarques du Ministère.

Après un long et intéressant débat, le Président soumet la proposition à la délibération du Conseil. A la demande d'un administrateur, le vote se déroule à bulletin secret.

Sur 47 votants : 03 blancs, 06 Contre, 38 Pour.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-004	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	03
	Contre	06
	Pour	38

POINT 3 : POINT SUR LE RAPPORT IGAENR DE NOVEMBRE 2003

Le Président précise que le rapport de l'IGAENR a mis en évidence des dysfonctionnements sans en analyser en profondeur les causes comme déjà évoqué dans plusieurs Conseil d'Administration. Il précise qu'il n'est pas d'accord avec tout son contenu comme l'atteste sa réponse annexée au dit rapport.

Il rappelle que ce rapport est adressé à 2 Ministres, il leur appartient à eux et à eux seuls de décider de la publicité qu'il faut lui donner. Il poursuit en évoquant le souci de transparence qui l'a toujours animé et qui l'a conduit à le communiquer aux membres du Bureau, aux Doyens et Directeurs et à le mettre en consultation quelques temps après aux CUR.

Le Président informe les membres du Conseil qu'il est allé au-delà de ce qui lui était permis de faire et qu'il ne fera pas plus. Le rapport de l'IGAENR ne sera donc pas diffusé aux membres du Conseil d'Administration. Il termine son propos en rappelant la venue d'un Conseiller-Maître chargé, au titre du programme de contrôle de la 3^{ème} Chambre de la Cour des Comptes, d'effectuer un examen des comptes et de la gestion de notre Université pour les exercices 1999 à 2002.

Après quelques mots de conclusions, le Président lève la séance à 13h15.

A Pointe à Pitre, **mercredi 02 février 2005.**

Le Président de l'Université,

Alain ARCONTE